



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Impact des certificats d'économies d'énergie en Guyane

Question au Gouvernement n° 1345

Texte de la question

IMPACT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE EN GUYANE

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-Victor Castor.

M. Jean-Victor Castor . Monsieur le ministre de l'économie, appliquer mécaniquement le dispositif des certificats d'économies d'énergie aux carburants consommés en Guyane amplifie dangereusement la crise sociale et économique que connaît déjà notre pays. L'augmentation de 27 % des obligations, dès janvier 2027, entraînera une hausse programmée du prix à la pompe ; le coût des C2E pourrait passer de 7,8 centimes à 10 ou 12 centimes par litre à court terme, et jusqu'à 27 centimes à plus long terme. En Guyane, une telle hausse n'est ni absorbable, ni acceptable. Le carburant n'est pas un produit de confort : c'est un bien de première nécessité. Il n'existe chez nous aucune alternative crédible à la mobilité thermique et chaque centime supplémentaire se répercute donc immédiatement sur le coût de la vie.

Le plus injuste, c'est que les Guyanais contribuent à un dispositif dont ils ne bénéficient pas puisque les fonds collectés financent majoritairement des opérations dans la métropole. Nous payons sans contrepartie. C'est encore une double peine !

Ma conclusion est claire : le gouvernement doit exclure la Guyane du dispositif des C2E appliqué aux carburants. Ma question l'est tout autant : est-il prêt à le faire ? Oui ou non, monsieur le ministre ?

Il est impératif d'agir pour éviter qu'une crise sociale majeure n'éclate en Guyane comme en 2008, crise précurseur de la mobilisation historique contre la vie chère de 2009 aux Antilles ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique . Je vais me permettre d'apporter deux correctifs à votre question. Premièrement, vous dites qu'on répercute mécaniquement le prix des C2E sur celui de l'essence, mais ce n'est pas vrai en général puisque je vous rappelle que ce sont les producteurs et les distributeurs d'essence qui choisissent ou non de le répercuter, et c'est même particulièrement inexact dans les départements d'outre-mer puisque nous avons plafonné pour moitié le prix à un niveau inférieur au prix de marché des C2E. Nous limitons ainsi l'impact de la hausse de ces certificats sur le prix final.

Deuxièmement, les territoires d'outre-mer bénéficient de mesures d'accompagnement plus importantes qu'en métropole : la consommation d'énergie des territoires d'outre-mer représente 1 % de la consommation nationale, alors que le montant des C2E dédiés aux départements et aux territoires d'outre-mer en représente 2 %. C'est une prime dont bénéficient tous les habitants des territoires d'outre-mer lorsqu'ils répondent aux critères

indiqués. En pratique, cela veut dire que des isolations de combles ou de toitures, des raccordements à des réseaux de froid ou encore l'installation de climatiseurs de qualité sont financés grâce aux C2E dans les territoires d'outre-mer, dans une proportion plus importante que ne le sont les réseaux de chaleur ou autres dispositifs d'isolation en métropole. Si on supprime demain le bénéfice des C2E et le dispositif limitant leur impact sur les prix, ces dispositifs qui permettent à nos compatriotes d'outre-mer de bénéficier, eux aussi, des économies d'énergie disparaîtront.

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-Victor Castor.

M. Jean-Victor Castor . J'ai bien compris que vous ne voulez pas exclure la Guyane du dispositif des C2E. Je vous rappelle que les particuliers, comme les entreprises, devront payer 27 centimes par litre. C'est la conclusion des entretiens que nous avons eus avec l'ensemble des distributeurs de Guyane : 27 centimes pour tous les compatriotes de Guyane ! Cela, nous ne sommes pas prêts à l'accepter ! Et je vous avertis tous à l'Assemblée : nous allons organiser à nouveau des mobilisations massives, parce que c'est inacceptable ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre.

M. Roland Lescure, ministre . Je vous ai dit que si on supprimait le dispositif des C2E, on supprimerait aussi les subventions que j'ai évoquées et dont bénéficient un certain nombre de nos compatriotes des territoires d'outre-mer.

Par ailleurs, les estimations proviennent des distributeurs, lesquels ont beau jeu de répercuter les hausses de manière mécanique.

M. Jean-Victor Castor . Pas en Guyane !

M. Roland Lescure, ministre . On va leur mettre la pression, mais je vous répète que la moitié des prix est plafonnée en Guyane, comme dans les autres territoires d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Victor Castor](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1345

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 février 2026